

# COMITÉ DES FÊTES DE CHEUX

## FOIRE À TOUT

Dimanche 5 juin 2022

### Formulaire d'inscription

A retourner par courrier avec le règlement et l'attestation sur l'honneur avant le 02/06/2022 au soir dans notre boîte aux lettres. Attention au délai de la poste.

#### Renseignements :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Code postal : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

#### Pour les professionnels :

Raison sociale : .....

Produit vendu : .....

**Tarifs** : 3,50 euros le mètre linéaire. Longueur libre pour les exposants sans véhicule.

Réservation minimum si vous avez un véhicule :

- Emplacement avec véhicule léger : 5 m
- Emplacement avec véhicule léger + remorque : 7 m
- Emplacement avec fourgon : 7 m

#### Votre demande :

\*Métrage : .....en Euros.....

Véhicule léger

Véhicule léger + remorque

Fourgon

Model du véhicule restant sur emplacement : .....

#### Acceptation du règlement :

Date et signature avec la mention « Lu et approuvé »

\*Pièces à fournir :

Adressez votre courrier à :

Mr Gilles BINET  
25, rue des Ruaux  
14 210 CHEUX

Mme Françoise JAMES  
Rue du Gaillon  
14 210 CHEUX

Pour tout renseignement : tél : 06.99.48.44.81 ou 02.31.80.33.68 (le soir)  
Courriel : fat.cheux@gmail.com

<http://comitedesfetesdecheux.e-monsite.com>

# COMITÉ DES FÊTES DE CHEUX

FOIRE A TOUT CHEUX 05 juin 2022

Qualité : Particulier  Professionnel   
NOM ..... Prénom .....  
Adresse : .....  
code postal..... Ville.....

Carte d'identité <input type="checkbox"/>	Passeport <input type="checkbox"/>	Permis de conduire <input type="checkbox"/>
N° ..... délivré(e) le : ..... à .....		
N°RCS ou Siret (professionnel) .....		
Raison sociale : .....		

Atteste sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année 2022 (Particulier seulement)

Date .....  
signature

Merci de joindre ce document signé avec votre règlement.

Afin de laisser le plus de places de parking aux visiteurs, vous êtes invité à garer votre véhicule sur le parking exposant

## REGLEMENT de la foire à tout der Cheux

- Toute activité commerciale est soumise à réglementation par la loi. Seuls les vides greniers ou foire à tout sont délivrés de cette réglementation une fois par an. La provenance et la vente des objets se feront sous la seule responsabilité des exposants. Ni les Organisateurs, ni la Mairie ne sauraient être tenus pour responsables.
- Est interdite, par tout exposant, la vente d'animaux, de produits alimentaires, de confiseries, de boissons, cassettes cd ou dvd etc à caractère pornographique, drogues ou dérivés, armes.
- Les organisateurs se gardent le droit de limiter le nombre de professionnels.
- **Les inscriptions qui parviendront après la date limite d'inscription** (précisée sur le formulaire d'inscription) **ne seront pas prises en compte.** Il est donc prudent de réserver l'emplacement à l'avance, (prévoir pour cela le délai d'acheminement en cas d'envoi par courrier).
- Les bulletins d'inscriptions sont à retirer en Mairie, à la Poste de Cheux, par le biais du site Internet du comité des fêtes de Cheux (<http://comitedesfetesdecheux.e-monsite.com>) ou par courriel (foiratout.cheux@aliceadsl.fr) . **Sur demande expresse de votre part**, ce formulaire pourra vous être expédié par courrier à condition d'en faire la demande par écrit ou par téléphone (02.31.80.07.19 ou 02.31.80.33.68). Pour cela, **nous faire parvenir obligatoirement une enveloppe timbrée comportant vos noms et adresse au : Comité des fêtes de Cheux, 25 rue des Ruaux, 14210 Cheux.**
- Pour valider votre inscription, vous devrez retourner le présent formulaire accompagné :
  - . de votre règlement à l'ordre du Comité des fêtes
  - . d'une photocopie de votre pièce d'identité
  - . d'une copie du règlement de la foire à tout signée et comportant la mention « lu et approuvé ».
  - . De l'attestation sur l'honneur.

Toute inscription incomplète sera rejetée.

- L'ouverture du parc aux exposants se fera de 6h00 à 8h45 (afin de permettre la sortie des derniers véhicules). Pour les arrivées après 9h00, les emplacements seront perdus.
- Les annulations de dernière minute de la part des exposants ne seront pas remboursées.
- Le départ des exposants ne peut avoir lieu avant 17h00 (aucun véhicule ne peut entrer sur le parc de 9h00 à 17h00).
- **Le Comité des fêtes se réserve le droit en cas de problèmes liés à des comportements et/ou des propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, d'annuler la réservation du ou des exposants concernés.**
- **Chaque exposant devra s'engager au moment du départ à laisser son emplacement propre et nettoyé (des containers seront prévus à cet effet). Dans le cas contraire, son inscription pour tout autre vide-grenier sur la commune se verra refusée.**
- **Condition particulière :** Pour toutes inscriptions groupées ou les personnes qui souhaitent être proches les unes des autres, pensez à donner un nom à un emplacement principal et mentionnez entre parenthèse les noms des personnes à côté desquelles vous souhaitez être (ce qui facilitera la mise en place). **Cette attribution sera faite en fonction des disponibilités et de l'ordre d'arrivée des réservations.**

MERCI A TOUS POUR VOTRE COMPREHENSION ET VOTRE PARTICIPATION

Pour tout renseignement : tél : 06.99.48.44.81 ou 02.31.80.33.68 (le soir)  
Courriel : fat.cheux@gmail.com

<http://comitedesfetesdecheux.e-monsite.com>